



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES SUPERFICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 8 septembre 2020, le projet de règlement n° 2020-04 modifiant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage ;

QUE l'objet du projet de règlement est de répondre à une demande de modification du plan de zonage en permettant la construction de minimaisons dans la zone H-104.

QUE ce règlement doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation avant son adoption en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 9^e jour du mois de septembre 2020.

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière